

E 2003(A)1971/44/99
[DoDiS-15341]

Notice interne du Département politique¹

NOTES POUR LE CHEF DU DÉPARTEMENT POLITIQUE
EN VUE DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU 8 SEPTEMBRE 1960

TU

[Berne], 7 septembre 1960

I – Action de la Suisse au Congo²

Opération Swissair – Télégramme du 17 juillet de M. Hammarskjöld³ demandant l'aide de la Swissair pour transporter des vivres au Congo, vivres rassemblés de tous les pays d'Europe à Pise.

Nous avons estimé qu'il était souhaitable que la Suisse participe à cette œuvre de solidarité internationale aussi rapidement que possible⁴. Grâce à l'efficacité de la Swissair, le 18 juillet déjà, son premier avion partait pour Léopoldville transportant du lait en poudre, don de la Suisse pour la distribution de vivres aux populations nécessiteuses du Congo.

Les semaines qui suivirent, Swissair effectua 9 vols de l'Europe vers le Congo transportant des marchandises stockées à Pise. A leur retour, certains de ces avions rapatrièrent des réfugiés.

Dans le courant du mois d'août, soit entre le 2 et le 24, toujours à la demande de l'ONU, Swissair mit à disposition deux avions pour effectuer depuis Léopoldville des vols à l'intérieur du pays. Ces vols, grâce à la compétence des équipages commandés par le Capitaine Heiz, purent se faire sans incidents majeurs malgré les conditions très instables et les installations techniques insuffisantes (voir rapport Capitaine Heiz)⁵.

Les vols de la Swissair au Congo ont pris momentanément fin. Nous tenons à remercier notre compagnie de son action là-bas faite avec beaucoup d'efficacité malgré que la saison touristique battait son plein.

Les frais de l'action de la Swissair au Congo seront supportés par la Confédération. Ils s'élèvent à environ 1'400'000 francs.

Il vous intéressera également de savoir que cette Compagnie, indépendamment de cette action, effectua, le 13 juillet, un vol pour rapatrier les Suisses du Congo qui avaient exprimé le désir de quitter ce pays.

1. Cette notice a été rédigée par B. Turrettini.

2. Pour une vue d'ensemble sur cette aide, cf. la proposition du Département politique du 6 septembre 1960, E 1004.1(-)1000/9/641 (DoDiS-15345).

3. Cf. N° 86 dans le présent volume.

4. Ibid.

5. Non reproduit.



II – Unité médicale civile

Le 19 juillet, nouveau télégramme de M. Hammarskjöld demandant l'envoi d'urgence d'une équipe médicale civile mise à disposition de l'ONU (voir texte télégramme annexé)⁶.

Nous avons également estimé que nous devons donner une suite immédiate à cette requête de caractère humanitaire⁷. Nous avons donné mandat à la Croix-Rouge suisse d'organiser et d'assumer le fonctionnement de cette unité.

Le 28 juillet, une mission préparatoire sous la direction du Dr Rubli partit pour Léopoldville. Elle fut suivie dès le début du mois d'août d'une équipe qui compte maintenant 25 personnes dont 11 médecins. Cette dernière dirige un hôpital à Léopoldville divisé en deux parties: une, de 200 lits, est réservée aux troupes de l'ONU, l'autre, de 450 lits, est réservée à la population congolaise. Alors qu'il y a peu de malades dans la partie militaire, ceux qui se trouvent dans la partie civile augmentent de jour en jour⁸.

La durée de cette mission dépendra des événements.

Les frais en sont assumés par la Confédération et se montent à environ 110'000 francs par mois.

III – Aide alimentaire

10 tonnes de lait en poudre furent expédiées avec les avions Swissair.

Un deuxième envoi de 10 tonnes partit le 23 juillet à la demande du CICR.

Un troisième envoi de 10 tonnes fut expédié à la mi-août à la demande de l'UNICEF.

Ces dons de la Confédération lui coûteront environ 130'000 francs.

IV – Envoi d'experts au Congo

Le 26 juillet, M. Hammarskjöld nous demande deux experts suisses⁹ qui feraient partie du groupe consultatif civil de l'ONU et s'occuperaient, l'un de questions juridiques, l'autre de la supervision des instructeurs des Nations Unies prévus pour l'entraînement des officiers de la force publique congolaise.

Là encore, le Conseil fédéral a estimé que nous devons donner une suite favorable à cette requête et nous efforcer de trouver le plus rapidement possible les personnes qualifiées.

Le 10 août, le Colonel Fricker, chaudement recommandé par le Département militaire, partit pour Léopoldville. Sa mission, comme vous le savez, fut de courte durée, la situation ayant évolué de manière différente que celle prévue au moment de la demande de M. Hammarskjöld. Dans ces conditions, le

6. Non reproduit.

7. Cf. la notice de E Diez à M. Petitpierre du 22 juillet 1960, non reproduite (DoDiS-15337).

8. Sur la mission préparatoire du Dr Rubli, cf. la notice de G. Bonnant du 29 août 1960, non reproduite (DoDiS-15340).

9. Cf. la lettre de l'Office de l'Observateur permanent de Suisse auprès des Nations Unies au Département politique du 26 juillet 1960, non reproduite.

Colonel Fricker se décida, d'entente avec les Nations Unies, à rentrer le 16 août (voir annexe télégramme M. Hammarskjöld)¹⁰. Nous eûmes, par contre, plus de peine à trouver un juriste. Après plusieurs essais infructueux, nous sommes finalement parvenus à mettre à disposition de l'ONU une personnalité qui doit partir pour Léopoldville incessamment. Il s'agit de M. Grossen, Professeur de droit civil et de procédure civile à l'Université de Neuchâtel.

Dans un domaine plus technique, nous avons pu – toujours à la demande du Secrétaire général des Nations Unies¹¹ – envoyer à Léopoldville le directeur des téléphones de Lausanne, M. Henri Challet, qui arriva au Congo le 6 août et qui dirige maintenant la réorganisation du service des télécommunications dans ce pays. Il a sous ses ordres des ressortissants de divers pays et également un certain nombre de techniciens suisses des PTT et de maisons privées (une quinzaine environ) qui sont partis là-bas.

Tous ces experts ont été engagés directement par l'ONU et sont rétribués par elle. Ils ont en général signé des contrats allant jusqu'à six mois, mais qui sont éventuellement renouvelables.

L'ONU, toujours avec notre accord, a engagé directement certains ressortissants suisses pour des travaux divers (magasiniers, chauffeurs, etc).

D'autre part, quelques maisons suisses de Léopoldville ont mis du personnel de leur firme à la disposition des Nations Unies.

Il y a eu d'autres experts suisses qui ont été engagés par l'ONU sans qu'un contact préalable ait été pris avec la Confédération (MM. Knecht et Bachmann). Nous devons nous attendre, si la situation politique ne se gâte pas complètement, à être sollicités encore très souvent pour des tâches plus ou moins importantes au Congo, soit dans le cadre de l'action de l'ONU, soit dans celui de l'assistance technique bilatérale. En ce qui concerne notre action du point de vue de l'assistance technique, bien que nous soyons en principe positifs, nous resterons prudents tant que la situation intérieure au Congo ne sera pas stabilisée. Actuellement notre ligne est d'appuyer avant tout l'action des Nations Unies.

Nous devons être reconnaissants à M. Hammarskjöld, qui connaît bien la Suisse et ses institutions, de nous avoir demandé une aide à laquelle nous ayons pu répondre sans hésiter. Comme nous vous le disions, pour que notre action soit efficace elle devait être rapide et nous devions mettre à disposition de l'ONU des personnes compétentes. Nous croyons pouvoir dire que jusqu'ici ces deux conditions ont été remplies.

10. Cf. le télégramme de M. Petitpierre du 19 août 1960, non reproduit.

11. Cf. le télégramme de l'Union internationale des télécommunications à M. Petitpierre du 1^{er} août 1960, non reproduit.